

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1183**18 décembre 2001****SOMMAIRE**

Fintiles Investment S.A., Luxembourg	56739	Jury's Participations S.A., Luxembourg	56759
Fiseco, S.à r.l., Mersch	56739	Jury's Participations S.A., Luxembourg	56759
Four Sixteen Holding S.A., Luxembourg	56739	KB Conseil-Service S.A., Luxembourg	56760
Four Sixteen Holding S.A., Luxembourg	56740	Larix S.A., Luxembourg	56750
Fundmar S.A., Luxembourg	56740	Larix S.A., Luxembourg	56751
Futur Ré S.A., Luxembourg	56743	Lasca, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	56762
Futura 2000 S.A., Luxembourg	56743	LGMP, La Générale des Métaux Précieux	56762
Gaudan S.A., Luxembourg	56742	LibertyTV.com S.A., Luxembourg	56763
Geholux S.A.H., Luxembourg	56745	LibertyTV.com S.A., Luxembourg	56763
Geholux S.A.H., Luxembourg	56745	Liquitech Holding S.A., Luxembourg	56762
Geholux S.A.H., Luxembourg	56745	LUXIMMO Achte Beteiligungsgesellschaft AG, Luxembourg	56764
General Export, S.à r.l., Steinfort	56743	LUXIMMO Sechste Beteiligungsgesellschaft AG, Luxembourg	56764
General Export, S.à r.l., Steinfort	56744	Luminart, S.à r.l., Ehlerange	56752
Gestion Internationale S.A., Luxembourg	56743	Luminart, S.à r.l., Ehlerange	56753
Golden Bridge Holding S.A., Luxembourg	56745	Lux Machine Model S.A., Luxembourg	56764
Gradus Holding S.A., Luxembourg	56746	MAO Holdings S.A., Luxembourg	56767
Grand Link Network S.A., Luxembourg	56746	MAO Holdings S.A., Luxembourg	56767
Grand Link Network S.A., Luxembourg	56746	Maison du Timbre Charles Seidel, S.à r.l., Luxem- bourg	56759
Granjio S.A., Luxembourg	56747	Maisons Loginter, S.à r.l., Mersch	56765
Grey Worldwide Luxembourg S.A., Bettembourg .	56747	Malvint S.A., Luxembourg	56765
Hair Connection, S.à r.l., Grevenmacher	56748	Malvint S.A., Luxembourg	56765
Harvest Holding S.A., Luxembourg	56747	Maman et Moi, S.à r.l., Bertrange	56765
Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A., Luxembourg	56748	Maneginvest S.A., Luxembourg	56768
Hobereau Finance, S.à r.l., Luxembourg	56749	Maneginvest S.A., Luxembourg	56768
HSBC Trinkaus Investment Managers S.A., Lu- xembourg	56749	Maneginvest S.A., Luxembourg	56768
ICIPU S.A.	56749	Manutrade S.A., Differdange	56769
Imex Europe, S.à r.l., Luxembourg	56754	Marianika S.A., Luxembourg	56769
Imprimerie de l'Europe S.A., Luxembourg	56752	Mary S.A., Luxembourg	56770
Imprimerie de l'Europe S.A., Luxembourg	56752	MB Venture Capital S.A., Luxembourg	56769
Indurisk Rückversicherung A.G., Luxembourg . . .	56754	Millenium Communications S.A., Luxembourg . .	56769
Iniziativa S.A., Luxembourg	56755	Millenium Luxembourg S.A., Luxembourg	56769
Innax Holding S.A., Luxembourg	56755	MKL Properties S.A., Luxembourg	56771
Institut Ile de Beauté Tammy, S.à r.l., Dippach . .	56748	MKL Properties S.A., Luxembourg	56771
International Participation Control S.A., Luxem- bourg	56754	Mobile Communications S.A., Bertrange	56755
Julius Baer Multibond, Sicav, Luxembourg	56758	Mobile Communications S.A., Bertrange	56768
Julius Baer Multicash, Sicav, Luxembourg	56758	Mondodis, S.à r.l., Luxembourg	56771
Julius Baer Multistock, Sicav, Luxembourg	56760	Montrion, S.à r.l., Luxembourg	56770

Naftofina Holding S.A., Luxembourg	56772	(La) Rioja S.A., Luxembourg	56765
Oikia Holding S.A., Luxembourg	56770	(La) Rioja S.A., Luxembourg	56766
Oil Trading Company S.A.H., Luxembourg	56764	(La) Rioja S.A., Luxembourg	56766
Olingen, S.à r.l., Mersch	56772	(La) Rioja S.A., Luxembourg	56767
Orfeo S.à r.l. (Galerie d'Art), Luxembourg	56772	(La) Rioja S.A., Luxembourg	56767
Paninvest Holding S.A., Luxembourg	56773	Rowisc Holding S.A., Luxembourg	56738
Parthena, S.à r.l., Luxembourg	56773	Saxa S.A., Luxembourg	56775
Pascha Holding S.A., Luxembourg	56758	Secur Channel S.A., Luxembourg	56771
Pemoli S.A., Luxembourg	56775	Sopagro S.A., Luxembourg	56762
Pemoli S.A., Luxembourg	56775	Sopagro S.A., Luxembourg	56762
Pergamon, S.à r.l., Mersch	56779	Tower Holdings S.A., Luxembourg	56763
Petite Souris, S.à r.l., Luxembourg	56779	Tower Holdings S.A., Luxembourg	56763
(Les) Portes du Terroir, S.à r.l., Strassen	56760	Verity Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56779
(Les) Portes du Terroir, S.à r.l., Strassen	56761	Villers Holding S.A., Luxembourg	56772
Preafin S.A., Luxembourg	56738	World Credit Corp. S.A.H., Strassen	56773
Procalux Holding S.A., Luxembourg	56738		

PREAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 73.466.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 7 juin 2001:

- la délibération sur les comptes au 31 décembre 2000 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39942/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

PROCALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.958.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

PROCALUX HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(39943/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

ROWISC HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 83, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 30.649.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

ROWISC HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(39953/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

FINTILES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.936.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

FINTILES INVESTMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(39832/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

FISECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 29.647.

Les documents de clôture de l'année 1999, enregistrés à Mersch, le 12 juin 2001, vol. 127, fol. 16, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FISECO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(39833/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

FOUR SIXTEEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.373.

L'an deux mille un, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Mademoiselle Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FOUR SIXTEEN HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 15 mai 2001 dont le procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme FOUR SIXTEEN HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 564 du 8 août 2000.

2. L'article 3 des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quatre millions neuf cent cinquante mille euros (4.950.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) actions nouvelles de cinquante euros (50,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications découlant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Conformément aux dispositions de l'article 32-3(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 15 mai 2001 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence d'un montant de cent trente-cinq mille euros (135.000,- EUR) pour porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à cent quatre-vingt-cinq mille euros

(185.000,- EUR) par l'émission de deux mille sept cents (2.700) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et a accepté la souscription et la libération des deux mille sept cents (2.700) actions nouvellement émises par LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, moyennant versement en espèces d'un montant de cent trente-cinq mille euros (135.000,- EUR), ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire de réception de fonds.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille euros (185.000,- EUR) représenté par trois mille sept cents (3.700) actions de cinquante euros (50,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de cent trente-cinq mille euros (135.000,- EUR) est évalué à cinq millions quatre cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-six francs luxembourgeois (5.445.886,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2001, vol. 129S, fol. 77, case 12. – Reçu 54.459 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 juin 2001.

G. Lecuit.

(39834/220/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

FOUR SIXTEEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 juin 2001.

G. Lecuit.

(39835/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

**FUNDMAR S.A., Société Anonyme,
(anc. FUNDMAR HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.714.

L'an deux mille un, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FUNDMAR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 28 mai 1971, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 146 du 11 octobre 1971 et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 11 octobre 2000, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Post-Attert (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Ruth Brand, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laetitia de Froimont, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement du statut de Holding en Soparfi.
2. Fixation d'une durée illimitée à la société.
3. Refonte complète des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le statut de la société de Holding en Soparfi.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner une durée illimitée à la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de FUNDMAR S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et plus spécialement dans des sociétés immobilières, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle gèrera ses participations en les mettant en valeur par ses études et par le contrôle des entreprises dans lesquelles elle est intéressée, ainsi que de toute autre façon généralement quelconque.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois de mai à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, R. Brand, L. de Froidmont, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2001, vol. 129S, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 juin 2001.

G. Lecuit.

(39839/220/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

GAUDAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.071.

—

Extrait de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2001

- L'assemblée nomme Monsieur Claude Werer en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur André Marc. Son mandat viendra à échéance avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

- Décharge pleine et entière est accordée à Monsieur André Marc.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 62, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39842/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

FUTURA 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.879.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour FUTURA 2000 S.A.

Signature

(39840/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

FUTUR RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 26.913.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 500, fol. 76, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

(39841/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(39850/749/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

GENERAL EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.

L'an deux mille un, le sept juin.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Alain Bleret, garagiste, demeurant à Arlon/Belgique, 150, route de Luxembourg;
- 2.- Monsieur Eric Maquet, employé demeurant à Arlon, avenue Patton;
- 3.- et Monsieur Alain Delahaye, employé privé, demeurant à Arlon, 150, rue de Maitrank.

Lesquels comparants déclarent être associés et propriétaires Monsieur Alain Bleret, prédit, de cent soixante-sept parts sociales (167), Monsieur Eric Maquet, prédit, de cent soixante-sept parts sociales (167) et Monsieur Alain Delahaye, prédit, de cent soixante-sept parts sociales (167) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée GENERAL EXPORT, S.à.r.l., avec siège social actuel à L-8383 Koerich, 23, rue principale,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 octobre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3, du 5 janvier 1988;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 47, du 5 février 1991;

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 120, du 20 mars 1995.

Cession de parts sociales

Monsieur Alain Delahaye, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, savoir:

I.- à Monsieur Alain Bleret, prédit, ici présent, ce acceptant, quatre-vingt-quatre parts sociales (84) sur les cent soixante-sept parts sociales (167), lui appartenant dans la prédite société.

Prix de cession

La prédite cession a eu lieu moyennant le prix de quatre vingt-quatre mille francs (84.000,-) qui a été payé comptant, dès avant ce jour, directement par le cessionnaire au cédant, qui le reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde.

II.- à Monsieur Eric Maquet, prédit, ici présent, ce acceptant, quatre vingt-trois parts sociales (83) sur les cent soixante-sept parts sociales (167), lui appartenant dans la prédite société.

Prix de cession

La prédite cession a eu lieu moyennant le prix de quatre vingt-trois mille francs (83.000,-) qui a été payé comptant, dès avant ce jour, directement par le cessionnaire au cédant, qui le reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Les cessionnaires, prénommés, sont propriétaires à compter d'aujourd'hui des parts cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré aux cessionnaires, prénommés, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observation

Il est observé que la présente cession de parts est faite du consentement de la majorité des associés et entre associés.

Pour les besoins de l'enregistrement les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de cinq cent un mille francs (501.000,-), en vertu de l'acte ci-avant cité, en date du 31 juillet 1990.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1.- Monsieur Alain Bleret, prédit, deux cent cinquante et une parts sociales	251 parts
2.- et Monsieur Eric Maquet, prédit, deux cent cinquante parts sociales	250 parts
total: cinq cent une parts sociales	501 parts

Assemblée générale extraordinaire

Les associés de la prédite société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de transférer, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001, le siège social de Koerich à Steinfort et de modifier en conséquence l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le siège social est établi à Steinfort.

(le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison de la présente cession de parts, s'élève approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Bleret, E. Maquet, A. Delahaye, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2001, vol. 868, fol. 99, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2001.

N. Muller.

(39848/224/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

GENERAL EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.

EXTRAIT

Suivant un acte de cession de parts et assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du sept juin deux mille un, numéro 771 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2001, volume 868, folio 99, case 5, de la société à responsabilité limitée GENERAL EXPORT, S.à r.l. avec siège social à Koerich, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 octobre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3 du 5 janvier 1988, avec capital social de cinq cent un mille francs (501.000,-), la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1.- Monsieur Alain Bleret, garagiste, demeurant à Arlon/Belgique, 150, route de Luxembourg, deux cent cinquante et une parts sociales,	251 parts
2. et Monsieur Eric Maquet, employé privé, demeurant à Arlon, avenue Patton, deux cent cinquante parts sociales	250 parts
Total: cinq cent une parts sociales	501 parts

L'assemblée générale extraordinaire a pris la résolution suivante de transférer le siège social de Koerich à Steinfort.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2001.

Pour extrait

N. Muller

(39849/224/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

GEHOLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.322.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

GEHOLUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(39845/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

GEHOLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.322.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

GEHOLUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(39844/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

GEHOLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.322.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

GEHOLUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(39843/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

GOLDEN BRIDGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 47.405.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 54, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

GOLDEN BRIDGE HOLDING S.A.

Signature

Administrateur

(39853/046/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

GRAND LINK NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.348.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 22 mai 2001

L'Assemblée Générale des Actionnaires, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs de ses administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 mai 2001.

Extrait aux fins de publication

J. Verissimo

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 55, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39855/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

GRAND LINK NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.348.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 22 mai 2001

Le conseil d'administration confirme les pouvoirs de la gestion journalière à Monsieur Jorge Vérissimo, administrateur de sociétés, résidant 25, rue Saint Louis, F-78000 Versailles (France), en tant qu'administrateur-délégué, et ce puis la date de constitution de la société le 17 août 1999.

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Peter Murray, administrateur de sociétés, résidant 19, Grand Rue, F-78850 Thiverval (France), en tant que Directeur Général, avec prise d'effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 mai 2001.

Extrait aux fins de publication

J. Vérissimo

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 55, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39856/587/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

GRADUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.670.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 8 mai 2001 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- L'assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 21 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39854/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

GRANJO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 79.633.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2001 que Messieurs Bruno Beernaerts, licencié en droit, demeurant à B-Fauvillers, Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch et David de Marco, directeur, demeurant à Stegen ont été nommés administrateurs en remplacement de Madame Maggy Kohl-Birget, Monsieur Rolf Caspers et Monsieur Rui Fernandes Da Costa, démissionnaires. Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Il résulte de la même assemblée que FIDEI REVISION, 50 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2003.

Il résulte par ailleurs que lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2001, le siège social a été transféré de 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg à 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 48, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39857/727/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

GREY WORLDWIDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3237 Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 77.812.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Extraits de l'assemblée générale du 4 mai 2001

AFFECTATION DU RESULTAT

Réserve légale:	2.664,83 EUR
Résultats reportés:	50.631,73 EUR

Administrateurs

Madame Heike Fries, administrateur-délégué, demeurant à L-7307 Steinsel;

Monsieur Patrick Willemarck, demeurant à B-1180 Uccle;

Monsieur Patrick Van Hoye, demeurant à B-3040 Huldenberg.

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l., L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(39858/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

HARVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.310.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

HARVEST HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(39860/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

HAIR CONNECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 4, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 33.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 3, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 20 juin 2001.

COMPTABLE KELLER GABY

Signature

(39859/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

H. R. Luxemburg B 10.846.

Verwaltungsrat

Präsident :

Prof. Dr. Jörg-E. Cramer, D-61348 Bad Homburg

Mitglieder:

Dr. Maximilian Zimmerer, Administrateur, D-70178 Stuttgart

Dr. Alfred Junker, Administrateur, D-82234 Weßling

Eberhard Heck, Administrateur-Délégué, L-5427 Greiveldingen

Matthias Meyer, Administrateur-Délégué, L-6726 Grevenmacher

Herr Dr. Klaus David ist zum 15. März 2001 aus unserem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Seinen Nachfolger haben wir in Herrn Dr Zimmerer gefunden.

Geschäftsleitung:

Eberhard Heck, L-5427 Greiveldingen

Matthias Meyer, L-6726 Grevenmacher

Prokuristen:

Marcel Dubru, L-5770 Weiler-la-Tour

Ruth Hartmann, D-54338 Schweich

Siegfried Klink, D-54296 Trier

Kirsten Meißner-Lange, L-7447 Lintgen

Stephan J. Schmitz, D-54311 Trierweiler (ab 01.07.2001)

Bernd Sinnwell, D-66701 Beckingen

Handlungsbevollmächtigte:

Friedhelm Berg, D-54290 Trier

Rita Bures, D-54363 Wolsfeld

Mireille Doemer, L-4762 Petingen

Christian Henkgen, D-66706 Perl

Peter Heinbücher, D-54290 Trier

Charles Simon, L-3836 Schiffingen

Mario Warny, B-4780 St. Vith

HAUCK & AUFHÄUSER

BANQUIERS LUXEMBOURG S.A.

M. Meyer / E. Heck

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 60, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39861/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

INSTITUT ILE DE BEAUTE TAMMY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 63, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.691.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Signature.

(39874/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

HOBEREAU FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.675.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 30 mai 2001 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 30 mai 2001, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 100,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

<i>Désignation de l'actionnaire</i>	<i>Nombre d'actions</i>
QUEBEC NOMINEES LIMITED	124
SYDNEY NOMINEES LIMITED.....	1
Total.....	<u>125</u>

Luxembourg, le 19 juin 2001.

D. C. Oppelaar / B. Zech

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39865/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
H. R. Luxemburg B 31.630.

Der nachstehend genannte Mitarbeiter unserer Gesellschaft hat durch Beschluß des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 1. Mai 2001 Prokura erhalten:

Herrn John Baumann

Somit sind neben den Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft die nachstehend genannten Mitarbeiter der Gesellschaft mit den jeweils angegebenen Titeln zeichnungsberechtigt:

- Jürgen Berg=«geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied»
- Silke Büdinger=«Geschäftsführerin»
- Katja Greif=«Prokura»
- John Baumann=«Prokura»
- Gudrun Roos=«Handlungsvollmacht»

Es gilt folgende Regelung der Zeichnungsberechtigung:

- Verwaltungsratsmitglieder, Geschäftsführer und Prokuristen zeichnen zu zweit;
- Handlungsbevollmächtigte zeichnen gemeinsam mit einem Verwaltungsratsmitglied, Geschäftsführer oder Prokuristen.

Luxembourg, den 15. Juni 2001.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.

J. Berg / S. Büdinger

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 60, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39866/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

ICIPU S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.958.

Dénonciation de siège

Par la présente, la société BENOY CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société ICIPU S.A. de son adresse actuelle:

13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Les administrateurs Monsieur Brunello Donati, Madame Gaby Trieweler et Mademoiselle Anne-Françoise Fouss ainsi que le Commissaire aux Comptes Monsieur Lex Benoy ont démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 mai 2001.

L. Benoy.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39867/800/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LARIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 23.556.

L'an deux mille un, le huit juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LARIX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 novembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 17 janvier 1986, numéro 14.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 avril 1992, numéro 164.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Graziella Castelli, employée privée, demeurant Villerupt (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale d'une action
- 2.- Conversion de la monnaie d'expression du capital social du franc belge en Euro
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 55,55 (cinquante-cinq virgule cinquante-cinq Euro) pour le porter de son montant, après conversion, de EUR 594.944,45 (cinq cent quatre-vingt quatorze mille neuf cent quarante-quatre virgule quarante-cinq Euro) à EUR 595.000,- (cinq cent quatre-vingt-quinze mille Euro) par apport en espèces
- 4.- Fixation de la valeur nominale à EUR 10,- par action
- 5.- Fixation d'un capital autorisé de EUR 2.500.000,-
- 6.- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non
- 7.- Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède
- 8.- Modification des articles 6 et 9 en fixant la durée des mandats à maximum 6 ans et en supprimant la dernière phrase.
- 9.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de BEF en EUR au cours de BEF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social de BEF 24.000.000,- (vingt-quatre millions de francs belges) soit établi à EUR 594.944,45 (cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-quatre virgule quarante-cinq Euro).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 55,55 (cinquante-cinq virgule cinquante-cinq Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 594.944,45 (cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-quatre virgule quarante-cinq Euro) à EUR 595.000,- (cinq cent quatre-vingt-quinze mille Euro) et émission de 2 actions nouvelles sans valeur nominale.

L'augmentation de capital est entièrement souscrite et libérée par apport en espèces de sorte que la somme de EUR 55,55 se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de façon à ce que le capital social de EUR 595.000,- (cinq cent quatre-vingt-quinze mille Euro) soit représenté par 59.500 actions de EUR 10,- (dix Euro) chacune.

L'assemblée donne instruction au conseil d'administration d'échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leurs droits.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à EUR 2.500.000,-.

Sixième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 595.000,- (cinq cent quatre-vingt-quinze mille Euro) représenté par 59.500 (cinquante-neuf mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) chacune.»

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusque EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euro).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 et 9 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat est de six ans.»

«**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour le terme de six ans.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à deux mille deux cent quarante et un francs luxembourgeois (2.241,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, G. Castelli, E. Irthum, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 15 juin 2001, vol. 418, fol. 32, case 11 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juin 2001.

E. Schroeder.

(39891/228/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LARIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 23.556.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juin 2001.

E. Schroeder

Notaire

(39892/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

IMPRIMERIE DE L'EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 6.968.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

(39869/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

IMPRIMERIE DE L'EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 6.968.

Constituée en date du 28 juin 1960 par-devant Maître Charles Joseph Michel, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Recueil Spécial N°49 du 25 juillet 1960.

Réélections statutaires

Par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 avril 2001, il est procédé au renouvellement du mandat de membre du conseil et d'administrateur pour une durée de cinq ans de Monsieur Alessandro Riccardi, avenue des Alouettes, 29, à 1640 Rhode-St-Genèse (Belgique).

L'assemblée accepte avec regret la démission de Monsieur Piero Riccardi, Via Vincenzo Tiberio, 38, à Rome (Italie).

L'assemblée décide la nomination de Monsieur Ferdinando Riccardi, avenue Jeanne, 39, à 1050 Bruxelles (Belgique) en tant que membre du conseil et d'administrateur pour une durée de cinq ans.

Tous les mandats sont exercés à titre gratuit.

Riccardi A.

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39870/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LUMINART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare.

R. C. Luxembourg B 15.368.

L'an deux mille un, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Henri Hoffmann, employé privé, demeurant à Leudelange;
- 2.- Monsieur Jean-Paul Seyler, ingénieur-technicien, demeurant à Hobscheid;
- 3.- Monsieur Jean-Jacques Steffes, ingénieur-technicien, demeurant à Grevenmacher, ici représenté par Monsieur Jean-Paul Seyler, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 mai 2001.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants agissant ès dites qualités, et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement

Ces comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LUMINART, S.à r.l., avec siège social à L-2155 Luxembourg, 74, rue Millewé, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Bascharage, en date du 28 juin 1977, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226 du 11 octobre 1977, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 141 du 30 avril 1990,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 15.368.

II.- Le capital social est fixé à un million deux cent soixante mille francs (LUF 1.260.000,-), représenté par mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Henri Hoffmann, préqualifié, quatre cent vingt parts sociales	420
2.- à Monsieur Jean-Paul Seyler, préqualifié, quatre cent vingt parts sociales	420
3.- à Monsieur Jean-Jacques Steffes, préqualifié, quatre cent vingt parts sociales	420
Total: mille deux cent soixante parts sociales	1.260

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-2155 Luxembourg, 74, rue Millewé à L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Zare, Immeuble MGM.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Ehlerange.»

Troisième résolution

Les associés décident de convertir le capital, actuellement exprimé en francs en euro, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-), de sorte que le capital social est désormais de trente et un mille deux cent trente-quatre virgule cinq mille huit cent quarante-deux euros (EUR 31.234,5842).

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-cinq virgule quatre mille cent cinquante-huit euros (EUR 55,4158), pris des bénéfices reportés, en vue de le porter de trente et un mille deux cent trente-quatre virgule cinq mille huit cent quarante-deux euros (EUR 31.234,5842) à trente et un mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 31.290,-) sans émission de parts sociales nouvelles, de sorte que le capital social sera désormais de trente et un mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 31.290,-) représenté par mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de vingt-quatre virgule huit mille trois cent trente-quatre euros (EUR 24,8334) chacune.

La preuve de l'existence des bénéfices reportés a été rapporté au notaire instrumentant au moyen de pièces comptables.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 31.290,-) divisé en mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de vingt-quatre virgule huit mille trois cent trente-quatre euros (EUR 24,8334) chacune.

Ces mille deux cent soixante (1.260) parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Henri Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg, quatre cent vingt parts sociales	420
2.- à Monsieur Jean-Paul Seyler, ingénieur-technicien, demeurant à Hobscheid, quatre cent vingt parts sociales	420
3.- à Monsieur Jean-Jacques Steffes, ingénieur-technicien, demeurant à Grevenmacher, quatre cent vingt parts sociales	420
Total: mille deux cent soixante parts sociales	1.260»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 45.000,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, agissant ès dites qualités, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: H. Hoffmann, J.-P. Seyler, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 129S, fol. 70, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juin 2001.

T. Metzler.

(39900/222/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LUMINART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare, Immeuble MGM.

R. C. Luxembourg B 15.368.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juin 2001.

Signature.

(39901/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

IMEX EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.638.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 mai 2001, que:

1. L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 500.000,- soit établi à EUR 12.394,68. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2. L'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de 105,32 euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 euros à 12.500,- euros, sans émission de parts nouvelles.

3. L'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts émises. La nouvelle valeur nominale est fixée à 25,- euros par part.

4. L'assemblée générale décide d'adapter l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts pour le mettre en concordance avec la conversion du capital en euros, l'augmentation du capital, ainsi que l'adaptation de la valeur nominale des parts ci-dessus intervenues et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. alinéa 1^{er}. «Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39868/549/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

INDURISK RÜCKVERSICHERUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 45.903.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 62, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Ce dépôt annule et remplace le dépôt enregistré le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 49, case 7.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour la Société

Signature

(39871/730/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

INTERNATIONAL PARTICIPATION CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.895.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2001

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Conversion du capital social de la société en euros, conformément aux dispositions de la Loi du 10 décembre 1998, pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre vingt-six euros et soixante-neuf cents).

3. Augmentation du capital social de 13,31 EUR (treize euros et trente et un cents) par apport en numéraire afin d'arrondir son montant à 31.000,- EUR (trente et un mille euros).

4. Fixation de la valeur nominale d'une action à 24,80 EUR (vingt-quatre euros et quatre-vingts cents).

5. Souscription et répartition à parts égales du nombre d'actions entre les actionnaires existants.

6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (24,80 EUR) chacune.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Pour INTERNATIONAL PARTICIPATION CONTROL S.A.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol.554, fol. 55, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39878/587/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

INIZIATIVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.159.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 2001.

Pour INIZIATIVA S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(39872/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

INNAX HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 31.829.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 51, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour la société

Signature

Le liquidateur

(39873/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MOBILE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

L'an deux mille un, le cinq avril.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société de droit de Gibraltar dénommée INTEREST FORM LIMITED, avec siège social à Gibraltar, constituée en vertu d'un acte reçu en date du 2 juillet 2000 et inscrite au registre du commerce n° 75.187, représentée par Madame Sandra Vommaro, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de:

a) Monsieur Leslie Martin Philip Bruzon, demeurant à Gibraltar;

b) et Madame Hazel Valarino, demeurant à Gibraltar;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 2 juillet 2000,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Gibraltar du 30 octobre 2000.

Observation est ici faite que Madame Sandra Vommaro, prédite, non présente, est ici représentée par Madame Carole Charpy, employée privée, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 5 avril 2001,

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

2.- et la société de droit de l'île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, avec siège social à 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi/Niue constituée en vertu d'un acte reçu en date du 27 mai 1997 et inscrite au registre du commerce de l'île de Niue, n° 001957,

représentée par Monsieur Jean-Marie Detourbet, manager, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de:

- Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue;

- et Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 18 juin 1997

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Alofi du 18 juin 1997,

Observation est ici faite que Monsieur Jean Marie Detourbet, prédit, non présent, est ici représenté par Madame Carole Charpy, employée privée, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 5 avril 2001,

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être formalisées avec lui.

Actionnaires et propriétaires actuels, savoir:

a) la société de droit de Gibraltar dénommée INTEREST FORM LIMITED, prédite, de cinq cents actions au porteur (500) représentées par le certificat au porteur numéro 1;

b) et la société de droit de l'île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, prédite, de cinq cents actions au porteur (500) représentées par le certificat au porteur numéro 2;

de la société anonyme dénommée de MOBILE COMMUNICATIONS S.A., avec siège social de la société à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, au capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) intégralement souscrit et libéré, représenté par mille actions au porteur de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 novembre 2000, numéro 1626 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2000, volume 864, folio 19, case 4 en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes sub-nommées 1 et 2, représentées comme il est indiqué ci-dessus, ont procédé à l'acte de cession d'actions au porteur objet des présentes.

Cession d'actions

I.- la prédite la société de droit de Gibraltar dénommée INTEREST FORM LIMITED, prédite, représentée comme indiquée ci-dessus, déclare céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société de droit anglais dénommée CELL CORP. PLC, avec siège social à London NW3 5JS, 124, Finchley Road, Régina House, constituée suivant acte, en date du 10 novembre 2000, n° 4092930.

représentée par Monsieur Mickaël Slater, «director» de société demeurant à Londres, déclarant sous son unique responsabilité pouvoir engager la prédite société sous sa seule signature,

non présent, ici représenté par Monsieur Willy Heger, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 5 avril 2001,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

ici présent, ce acceptant, les cinq cents actions (500) au porteur sur les cinq cents (50) actions au porteur lui appartenant dans la prédite société anonyme dénommée MOBILE COMMUNICATIONS S.A.

Prix de cession

La prédite cession a eu lieu moyennant le prix de six cent vingt-cinq mille francs (625.000,-) qui a été payé comptant, directement, dès avant ce jour, par la société cessionnaire à la société cédante, qui le reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde.

II.- La société de droit de l'île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, prédite, représentée comme ci-dessus, déclare céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, savoir:

A.- à la prédite la société de droit anglais dénommée CELL CORP. PLC, représentée comme indiquée ci-dessus, ici présent, ce acceptant, les quatre cent quatre vingt-dix-neuf (499) actions au porteur sur les cinq cents (500) actions au porteur lui appartenant dans la prédite société anonyme dénommée MOBILE COMMUNICATIONS S.A.

Prix de cession

La prédite cession a eu lieu moyennant le prix de six cent vingt-trois mille sept cent cinquante francs (623.750,-) qui a été payé comptant, directement, dès avant ce jour, par la société cessionnaire à la société cédante, qui le reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde.

B.- à Monsieur Jamie Thomson, administrateur de société, demeurant au 62, Eleftheriou Street, Pareklisia, Limassol, 4520 Chypre, non présent, ici représenté par Monsieur Willy Heger, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 avril 2001,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

une (1) action au porteur sur les cinq cents (500) actions au porteur lui appartenant dans la prédite société anonyme dénommée MOBILE COMMUNICATIONS S.A.

Prix de cession

La prédite cession a eu lieu moyennant le prix de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) qui a été payé comptant, directement, dès avant ce jour, par la cessionnaire à la société cédante, qui le reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde.

III.- La prédite société de droit anglais dénommée CELL CORP. PLC et Monsieur Jamie Thompson, cessionnaires pré-nommées, sont propriétaires à compter d'aujourd'hui des actions cédées et elles auront droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Elles sont subrogées dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées.

IV.- Les certificats au porteur numéros 1 et 2 ont été détruits et il a été émis deux nouveaux certificats au porteur d'actions, savoir:

- le numéro 3 de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions au porteur;

- et le numéro 4 de une (1) action au porteur.

a) le certificat numéro 3 a été remis à la prédite société de droit anglais dénommée CELL CORP. PLC, cessionnaire pré-nommée, représentée comme indiquée ci-dessus;

b) et le certificat numéro 4 a été remis à Monsieur Jamie Thompson, cessionnaire pré-nommée;

par simple tradition, ce que Madame Carole Charpy et Monsieur Willy Heger, és qualités, reconnaissent et en donne, en tant que de besoin, bonne et valable quittance avec décharge de responsabilité pleine et entière aux sociétés cédantes et au notaire instrumentant, de manière que ceux-ci ne puissent nullement être inquiétés ni recherchés à ce sujet.

V.- De ce qui précède, il y a lieu de modifier le paragraphe «Souscription et libération» comme suit:

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- La prédite société de droit anglais dénommée CELL CORP. PLC neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999 actions
2.- Monsieur Jamie Thompson, prèdit, une action	1 action
Total: mille actions	1.000 actions

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Willy Heger, administrateur de société, demeurant à 98000 Monaco, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Carole Charpy, prédite.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Acceptation de la démission des trois administrateurs.
- 2.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 3.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes.
- 4.- et Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée de la prédite société accepte à compter de ce jour les démissions, savoir:

I.- de leurs fonctions d'administrateurs de:

- a) Monsieur Thierry Sayada, directeur, de sociétés, demeurant à F-93260 Les Lilas, 10, rue des Bruyères.
- b) la prédite société de droit de Gibraltar dénommée INTEREST FORM LIMITED.
- c) et la prédite société de droit de l'île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC;

II.- de ses fonctions d'administrateur-délégué de Monsieur Thierry Sayada, prèdit; et leur quitus de leur gestion jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée de la prédite société décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société à partir de ce jour, savoir:

- a) Monsieur Willy Heger, prèdit;
- b) la prédite société de droit anglais dénommée CELL CORP. PLC;
- c) Monsieur Jamie Thompson, prèdit.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs présents ou représentés décide de nommer comme nouvel administrateur-délégué, Monsieur Willy Heger, prèdit.

Les mandats des administrateurs et administrateur-délégué expireront à l'assemblée générale de l'année 2006.

Troisième résolution

L'assemblée de la prédite société accepte à compter de ce jour la démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la prédite société de Monsieur François David, expert-comptable, demeurant à Luxembourg et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée de la prédite société décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la prédite société à partir de ce jour, Monsieur Pascal Bonnet, employé privé demeurant à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de l'année 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de LUF 35.000,-.

Déclaration

Les parties précisent que la prédite société n'est pas propriétaire d'un immeuble.

Mention

Mention du présent acte de cession d'actions sera consenti partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. Heger, J.-P. Cambier, C. Charpy, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 avril 2001, vol. 868, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2001.

N. Muller.

(39875/224/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

JULIUS BAER MULTIBOND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.187.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour JULIUS BAER MULTIBOND, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(39879/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

JULIUS BAER MULTICASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 36.405.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour JULIUS BAER MULTICASH

SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(39880/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

PASCHA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.789.

Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 mai 2001 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société anonyme PASCHA HOLDING S.A.

1. Messieurs John H. Metzger et Monsieur Wolfhart Graertz ont démissionné de leurs fonctions en date du 30 mai 2001.

2. Est nommé en leur remplacement Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39935/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

JURY'S PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 73.709.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 58, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(39883/770/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

JURY'S PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 73.709.

Constituée par acte passé par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°239 du 30 mars 2000, modifiée suivant acte passé par-devant le même notaire en date du 7 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°467 du 3 juillet 2000, liquidée suivant acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 16 janvier 2001, pas encore publié.

Assemblée Générale ordinaire du 8 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société JURY'S PARTICIPATIONS S.A. (en liquidation), tenue au siège social en date du 8 mai 2001, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2000.

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, pour l'exercice allant du 14 janvier 2000 au 31 décembre 2000, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.

2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs, ainsi qu'au commissaire aux comptes FIDUCIAIRE FIBETRUST pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 2000.

3. La perte de l'exercice, de EUR 16.592,90 est reportée à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JURY'S PARTICIPATIONS S.A.

(en liquidation)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 58, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39884/770/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MAISON DU TIMBRE CHARLES SEIDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 15.537.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 juin 2001, que:

1. L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 500.000,- soit établi à EUR 12.394,68. La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2. L'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de 105,32 euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 euros à 12.500,- euros, sans émission de parts nouvelles.

3. L'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales. La nouvelle valeur nominale est fixée à 125,- euros par part.

4. L'assemblée générale décide d'adapter l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Alinéa 1^{er}. «Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune».

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39908/549/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

JULIUS BAER MULTISTOCK, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.188.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour JULIUS BAER MULTISTOCK
SICAV
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(39882/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

KB CONSEIL-SERVICE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.977.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KB CONSEIL-SERVICE
M. Hizette / J. Morjaen
Directeur / Directeur

(39885/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LES PORTES DU TERROIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 37.957.

L'an deux mille un, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) La société anonyme BURDI HOLDING S.A., avec siège social L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem, ici représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Jean-Louis Trocard, propriétaire, demeurant à F-33570 Les Artigues de Lussac, Gironde; et
- Madame Elisabeth Decons, propriétaire, épouse de Monsieur Jean-Louis Trocard, demeurant à F-33570 Les Artigues de Lussac, Gironde.

2) Madame Elisabeth Decons, préqualifiée, agissant en son nom propre.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LES PORTES DU TERROIR, S.à r.l., avec siège social à L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 septembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 81 du 11 mars 1992, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 janvier 2001, en voie de publication au Mémorial C, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 37.957.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- à la société anonyme BURDI HOLDING S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- à Madame Elisabeth Decons, préqualifiée, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

III.- Madame Elisabeth Decons, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit une (1) part sociale de la société dont s'agit à la société anonyme BURDI HOLDING S.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, qui accepte, moyennant le prix global de cinq mille francs (LUF 5.000,-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue de la cessionnaire avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

La cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

La cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

V.- Monsieur Jean-Louis Trocard, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare se tenir, au nom de la société, la susdite cession d'une part sociale comme dûment signifiée.

VI.- Ensuite l'associée unique, la société anonyme BURDI HOLDING S.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire à pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de convertir le capital, actuellement exprimé en francs en Euro, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un Euro (EUR 1,-), de sorte que le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule six mille sept cent soixante-trois Euro (EUR 12.394,6763).

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trois mille deux cent trente-sept Euro (EUR 105,3237) en vue de le porter de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule six mille sept cent soixante-trois Euro (EUR 12.394,6763) à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par l'associée unique, la société BURDI S.A., préqualifiée, au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de cent cinq virgule trois mille deux cent trente-sept Euro (EUR 105,3237) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession d'une part sociale qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) chacune.

Ces cent (100) parts sociales appartiennent à l'associée unique, la société anonyme BURDI HOLDING S.A., avec siège social L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'insérer entre les articles 13 et 14 un article supplémentaire qui aura la teneur suivante:

«**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.»

Cinquième résolution

Suite à l'insertion d'un article supplémentaire entre les articles 13 et 14, l'associée unique décide que l'ancien article 14 sera renuméroté en article 15.

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 35.000,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

VIII.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: J.-L. Trocard, E.Trocard-Decons, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 129S, fol. 70, case 11 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juin 2001.

T. Metzler.

(39894/222/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LES PORTES DU TERROIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 37.957.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juin 2001.

Signature.

(39895/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LASCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 29.370.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2001, vol. 320, fol. 26, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LASCA, S.à r.l.

Signature

(39893/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LGMP, LA GENERALE DES METAUX PRECIEUX.

R. C. Luxembourg B 52.021.

En date du 30 mai 2001, REGUS S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C. B 42.802 a dénoncé avec effet immédiat la convention de services conclue avec la société LGMP (LA GENERALE DES METAUX PRECIEUX), R.C. B 52.021.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 55, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39896/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LIQUITECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.816.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

LIQUITECH HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(39899/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SOPAGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.742.

Les comptes annuels au 30 septembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(39978/749/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SOPAGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.742.

Suite à une erreur matérielle, le bénéfice de l'exercice clos au 30 septembre 1998 affecté aux résultats s'élevait à 363.354,51 FRF et non à 1.118.875,51 FRF.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39979/749/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

**LibertyTV.COM S.A., Société Anonyme,
(anc. MAASTRICHT MULTIMEDIA S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.275.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 octobre 2000

- Le conseil d'administration accepte la démission de son mandat d'administrateur de SOFINNOVA PARTNERS S.A., et la remercie vivement pour les services rendus.

Il nomme en remplacement, la société GIMV, société ayant son siège social à Karel Oomsstraat 37, B-2018 Antwerpen (Belgique), représentée par Paul Goosens, Senior Investment Manager, pour terminer le mandat de son prédécesseur.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires sera appelée à procéder à la nomination définitive.

- Le conseil d'administration accepte la démission de son mandat d'administrateur de SOFICOB S.A. et la remercie vivement pour les services rendus.

Il nomme en remplacement Monsieur Philippe Lhomme, Chief Executive Officer, résidant professionnellement 480, avenue Louise, B-1050 Bruxelles (Belgique), pour terminer le mandat de son prédécesseur.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires sera appelée à procéder à la nomination définitive.

Pour extrait certifié conforme

L. Belhassine

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 55, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39897/587/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

**LibertyTV.COM S.A., Société Anonyme,
(anc. MAASTRICHT MULTIMEDIA S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.275.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 mars 2001

- Le conseil d'administration accepte la démission de son mandat d'administrateur de Serge Fabre, et le remercie vivement pour les services rendus.

Il nomme en remplacement, Monsieur Laurent van Assche, Legal Affairs Manager, résidant professionnellement, 135, rue Berthelot, B-1190 Bruxelles (Belgique), pour terminer le mandat de son prédécesseur.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires sera appelée à procéder à la nomination définitive.

Pour extrait certifié conforme

L. Belhassine

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 55, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39898/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

TOWER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 31.609.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 550, fol. 50, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40002/280/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

TOWER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 31.609.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 550, fol. 50, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40003/280/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LUXIMMO Sechste Beteiligungsgesellschaft AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

R. C. Luxemburg B 82.224.

—
AUSZUG

Es geht aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Gesellschaft vom 11. Juni 2001 hervor, daß:

Herr Jörg Schuster, Diplomvolkswirt und Verwaltungsratsmitglied, mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft und der Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung betraut wurde und mit sofortiger Wirkung auch die Funktion des Vorsitzenden des Verwaltungsrates ausübt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 18. Juni 2001.

Unterschrift.

Einregistriert in Luxemburg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39902/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LUXIMMO Achte Beteiligungsgesellschaft AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

R. C. Luxemburg B 82.300.

—
AUSZUG

Es geht aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Gesellschaft vom 11. Juni 2001 hervor, daß:

Herr Jörg Schuster, Diplomvolkswirt und Verwaltungsratsmitglied, mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft und der Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung betraut wurde und mit sofortiger Wirkung auch die Funktion des Vorsitzenden des Verwaltungsrates ausübt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 18. Juni 2001.

Unterschrift.

Einregistriert in Luxemburg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39903/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LUX MACHINE MODEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxemburg B 68.646.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 22 juin 2001.

Pour LUX MACHINE MODEL S.A.

Signature

(39904/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

OIL TRADING COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R. C. Luxemburg B 80.758.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 12 avril 2001

L'assemblée générale révoque les administrateurs, leur donne pleine et entière décharge et appelle en remplacement:

- Monsieur William Stockler, juriste, demeurant à Londres (Angleterre);
- Monsieur Paul Sutton, hommes d'affaires, demeurant à Tuckerstown (Bermuda);
- Monsieur Sol Froomkin, juriste, demeurant à Hamilton (Bermuda).

Le conseil d'administration est autorisé à désigner à l'unanimité de ses voix son président et parmi ses membres un administrateur-délégué.

Luxemburg, le 12 avril 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 42, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39930/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MAISONS LOGINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 51.564.

—
Les documents de clôture de l'année 1999, enregistrés à Mersch, le 12 juin 2001, vol. 127, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAISONS LOGINTER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(39907/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MALVINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.875.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour MALVINT S.A.

Signature

(39910/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MALVINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.875.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 11 juin 2001

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Dr Giulio Togni et Dr Alberto Faccella ainsi que celui du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS L.L.C. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 12 juin 2001.

Pour MALVINT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39909/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MAMAN ET MOI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.900.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Signature.

(39911/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LA RIOJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 95, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 19.129.

—
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LA RIOJA S.A. tenue au siège en date du 1^{er} juin 2001.

A Luxembourg, le 1^{er} juin 2001 à 15.00 heures, le Conseil d'Administration de la société se réunit, sous la présidence de Mademoiselle Catherine Danze, en présence des trois autres administrateurs Messieurs Robert Bassing, José Carlos Garcia de Castro et Gerardo Guardia ainsi que du commissaire aux comptes, Monsieur François Thill. Le Conseil d'Administration examine et adopte le bilan au 31 décembre 2000. Il fait oralement son rapport pour l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ainsi que ses commentaires sur l'évolution des affaires.

L'Assemblée générale des actionnaires se réunit ensuite. Est nommé président de l'Assemblée, M. José Carlos Garcia de Castro, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mlle Catherine Danze et M. Robert Bassing, comme scrutateur.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

- Que les convocations à l'Assemblée générale ont été faites en bonne et due forme
- Qu'il appert que 98 % des parts sociales sont représentées par M. José Carlos Garcia de Castro. Les deux autres actionnaires, M. Miguel Angel Garcia de Castro et Mme Martine Garcia de Castro-Wassermann, bien qu'ayant été convoqués le 15 mai 2001 par lettre recommandée avec accusé de réception, n'assistent pas à la réunion et ne se sont pas fait représenter
- Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires
- Que l'Assemblée générale des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, connu de l'Assemblée, et qui est le suivant:

Ordre du jour:

- présentation du bilan de la société au 31 décembre 2000 (rapports du Conseil d'administration, du commissaire aux comptes, approbation du bilan et du compte de pertes et profits, décharge à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000, affectation du résultat de l'exercice 2000, nominations statutaires).
- divers

Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, ainsi que du bilan et du compte de pertes et profits, l'Assemblée générale, à l'unanimité des voix, prend les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2000.
2. L'Assemblée générale approuve le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.
3. L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, de reporter le solde du bénéfice d'un montant total de 682.545,-. Par conséquent, aucun dividende n'est distribué.
4. L'Assemblée générale vote la décharge pleine et entière des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat pendant 2000.
5. L'Assemblée générale renouvelle les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

L'Assemblée générale procède ensuite à un bref tour d'horizon sur les perspectives futures de la société et se déclare d'accord avec les opinions et avis du Conseil d'administration concernant l'évolution prévisible des affaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, le président demande aux membres du bureau de bien vouloir signer la liste de présence, ainsi que le présent procès-verbal, après en avoir donné lecture.

La séance est levée à 15.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Le Président / le Secrétaire / le Scrutateur

G.Guardia

Membre du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 46, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39886/000/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LA RIOJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 95, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 19.129.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 46, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 2001.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(39890/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LA RIOJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 95, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 19.129.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 46, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(39889/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LA RIOJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 95, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 19.129.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 46, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(39888/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

LA RIOJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 95, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 19.129.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 46, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(39887/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MAO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 29.745.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

MAO HOLDINGS S.A.

Signature

Agent Domiciliaire

(39916/046/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MAO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 29.745.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 15 juin 2001 à 15.30 heures

Résolution

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes DELOITTE & TOUCHE. Sera nommé Commissaire aux Comptes de la société, en remplacement, GRANT THORNTON, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, qui accepte le mandat pour une durée d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39917/046/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MANEGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.112.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

MANEGINVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(39912/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MANEGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.112.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

MANEGINVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(39913/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MANEGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.112.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

MANEGINVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(39914/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MOBILE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

EXTRAIT

Suivant un acte de cession d'actions et assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du cinq avril vingt-deux un, numéro 482 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 avril 2001, vol. 868, fol. 31, case 5, de la société anonyme MOBILE COMMUNICATIONS S.A. avec siège social à Bertrange, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 novembre 2000, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Administrations, avec capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), la répartition des actions s'établit comme suit:

- la société de droit anglais dénommée CELL CORP. PLC, avec siège social à London NW3 5JS, 124, Finchley Road, Regina House, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999 actions
- Monsieur Jamie Thompson, administrateur de société, demeurant 62, Eleftheriou Street, Pareklisia, Limassol, 4520 Chypre, une action	1 action
Total: mille actions	1.000 actions

L'Assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes: nomination de trois nouveaux administrateurs et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Pour extrait.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2001.

N. Muller.

(39925/224/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MANUTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4536 Differdange, 3, rue Docteur Conzémus.
R. C. Luxembourg B 59.149.

—
Pour des raisons de convenances personnelles, Monsieur Tom Driessens présente sa résiliation de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Schilde, le 9 décembre 2000.

T. Driessens.

Enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2001, vol. 267, fol. 42, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(39915/669/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MARIANIKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.379.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour MARIANIKA S.A.

Signature

(39918/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MB VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.412.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2001.

Pour MB VENTURE CAPITAL S.A.

Société Anonyme

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(39920/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MILLENIUM COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.259.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour MILLENIUM COMMUNICATIONS S.A.

Signature

(39921/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MILLENIUM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.260.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour MILLENIUM LUXEMBOURG S.A.

Signature

(39922/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MARY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.402.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Nicolaas Scholtens de son mandat d'Administrateur, lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat et accepte la nomination de EDIFAC S.A. en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Patrice Yande de son mandat de Commissaire aux Comptes, lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat et accepte la nomination de TRUSTAUDIT S.A. en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Les mandats de Caroline Folmer et de Jean Lambert, administrateurs sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Extrait sincère et conforme

MARY S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39919/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MONTRION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2326 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.157.

Les documents de clôture de l'année 1999, enregistrés à Mersch, le 12 juin 2001, vol. 127, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2001.

Pour MONTRION, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(39926/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

OIKIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 42.417.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers et Monsieur Roberto Franchini, commercialist, demeurant à CH-6977 Ruvigliana (Suisse) ont été élus Administrateurs en remplacement de Maître Pierre Berna et Madame Linda Rudewig, démissionnaires. Décharge a été accordée à ces derniers pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

- FIDEI REVISION, société à responsabilité limitée ayant son siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été élue Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Jean Thyssen, démissionnaire. Décharge a été accordée à ce dernier pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- Le siège social a été transféré de son ancienne adresse au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39929/727/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MKL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 30.102.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

MKL PROPERTIES S.A.

Signature

Agent Domiciliaire

(39923/046/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MKL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 30.102.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 15 juin 2001 à 14.30 heures

Résolution

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes DELOITTE & TOUCHE. Sera nommé Commissaire aux Comptes de la société, en remplacement, GRANT THORNTON, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, qui accepte le mandat pour une durée d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39924/046/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

MONDODIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 18.654.

—
Suite à l'assemblée du 21 juin 2001, Monsieur Eric Lux, employé privé, demeurant Ceinture Um Schlass à Hesperange est nommé gérant de la société en remplacement de M. Edouard Lux.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39927/692/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SECUR CHANNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 69.983.

—
Déclaration

Le conseil d'administration a constaté que le capital social souscrit de la société SECUR CHANNEL S.A., siège social 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, R. C. B 69.983, d'un montant de 90.000,- , a été entièrement libéré à la date de la présente déclaration.

Luxembourg, le 24 mai 2001.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39962/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

NAFTOFINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 18.622.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juin 2001.

NAFTOFINA HOLDING S.A.

Signature

Agent Domiciliataire

(39928/046/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

OLINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 45.201.

Les documents de clôture de l'année 1999, enregistrés à Mersch, le 12 juin 2001, vol. 127, fol. 15, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLINGEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(39931/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

ORFEO S.à r.l. (GALERIE D'ART), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 28, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 39.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 3, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

COMPTABLE KELLER GABY

Signature

(39932/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

VILLERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.451.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2001

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Conversion du capital social de la société en euros, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998, pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents).
3. Augmentation du capital social de 13,31 EUR (treize euros et trente et un cents) par apport en numéraire afin d'arrondir son montant à 31.000,- EUR (trente et un mille euros).
4. Fixation de la valeur nominale d'une action à 24,80 EUR (vingt-quatre euros et quatre vingt cents).
5. Souscription et répartition à parts égales du nombre d'actions entre les actionnaires existants.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-quatre euros et quatre-vingt cents (24,80 EUR) chacune.

Pour extrait

Pour VILLERS HOLDING S.A.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 55, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40013/587/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

PANINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 74.533.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2001 à 16.00 heures

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PANINVEST HOLDING S.A., tenue en date du 8 juin 2001 que:

1) Décharge pleine et entière a été accordée jusqu'au 8 juin 2001 aux administrateurs:

- M. Jean-Paul Goerens, demeurant à Luxembourg;
- M. Frank Schaffner, demeurant à Luxembourg;

et au commissaire aux comptes:

- GLOBALSERV S.A., avec siège social à Road Town, Iles Vierges Britanniques.

2) ont été élus administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant 4, avenue JP. Pescatore, L-2324 Luxembourg,
- M. Federigo Cannizzaro, directeur de sociétés, demeurant 4, avenue JP. Pescatore, L-2324 Luxembourg,
- Mme Béatrice Garcia, avocat, demeurant 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg

3) La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., INTERCONSULT, avec siège social au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, a été élue commissaire.

4) A partir du 8 juin 2001, le siège social de la société a été transféré au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Luxembourg, le 11 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39933/536/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

PARTHENA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 100, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 35.473.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Signature.

(39934/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

WORLD CREDIT CORP. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

L'an deux mille un, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WORLD CREDIT CORP. S.A.H., établie à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Lucien Schuman, de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 214, du 1^{er} août 1987;

modifiée (conseil d'administration et commissaire aux comptes) en date du 18 août 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 571, du 4 décembre 1992,

et modifiée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 595, du 15 décembre 1992.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Fouad Ghazali, économiste, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Madame Carla Maria Alves, assistante de direction générale, demeurant à Luxembourg.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2 - Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale et transfert du siège social.
- 2.- Démission des trois administrateurs.
- 3.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 4.- Démission du commissaire aux comptes.
- 5.- et Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001 de modifier la dénomination sociale et de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et de modifier en conséquence l'article premier, premier et deuxième alinéa des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding, sous la dénomination de WORLD TRUST CORP HOLDING S.A.H.

Le siège social est établi à Strassen.

(le reste sans changement)

l'adresse du siège social est fixée à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte, à compter rétroactivement du 31 décembre 2000, les démissions, savoir:

- de Monsieur Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg;
- de Madame Josette Muller, directrice administrative, demeurant à Luxembourg;
- et de Monsieur Fouad Ghozali, prédit;

de leurs fonctions d'administrateurs de la prédite société et leur donne quitus de leur gestion jusqu'au 31 décembre 2000.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme nouveaux administrateurs de la prédite société pour une durée de six années, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001, savoir:

a) Monsieur Fouad Ghozali, prédit;

b) Monsieur Ardito Toson, prédit;

non présent, ici représenté par Monsieur Fouad Ghozali, prédit, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Strassen, le 19 janvier 2001,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée;

c) et Madame Carla Maria Alves, prédite;

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs, présents, ont décidé à l'unanimité des voix de nommer comme président du conseil d'administration, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001, Monsieur Found Ghozali, prédit.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte, à compter rétroactivement du 31 décembre 2000, la démission de Monsieur Raymond Thys, docteur en droit, demeurant à Anvers/Belgique, de sa fonction de commissaire aux comptes et lui donne quitus de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2000.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la prédite société pour une durée de six années, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2001, Monsieur Willen Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de trente mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: F. Ghozali, J.-P. Cambier, C.-M. Alves, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2001, vol. 868, fol. 83, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2001.

N. Muller.

(40020/224/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

PEMOLI, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 60.798.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 18 mai 2001

«... En vertu de cette autorisation, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) et le capital autorisé à EUR 1.239.467,62 (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents).

3. Il est décidé de modifier les alinéas 1^{er} et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre vingt-six euros et soixante-neuf cents), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

4^{ème} alinéa.

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.239.467,62 (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 18 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Bascharage, le 19 juin 2001.

Pour copie conforme

A. Weber

Notaire

Enregistré à Capellen, le 14 juin 2001, vol. 137, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature

(39936/236/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

PEMOLI, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 60.798.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39937/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

SAXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille un, le huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Marie Adelaïde Monceli Sassaroli, retraitée, demeurant à Rome, via di Grottarossa 1282, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 14 mai 2001.

2.- AQUALEGION LTD., une société ayant son siège à Londres WC 2A 3IJ (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée,

en sa qualité de «director» de ladite société.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SAXA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 525.000,-), représenté par cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de l'administrateur délégué est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième lundi du mois d'août à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- Madame Marie Adelaïde Monceli Sassaroli, prénommée, cinq mille deux cent quarante-neuf actions	5.249
2. AQUALEGION LTD., prédésignée, une action	1
Total: cinq mille deux cent cinquante actions	5.250

Libération

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées comme suit:

1.- cinq mille cent soixante (5.160) actions par apport en nature fait par Madame Marie Adelaïde Monceli Sassaroli, prénommée, d'une propriété immobilière sise dans la commune de Rome, via di Grottarossa 1282, construite sur deux étages, rez-de-chaussée et premier étage, avec une zone environnante connexe de pertinence destinée en partie à esplanade et en partie à jardin, constituée de deux unités immobilières, et précisément:

- un appartement distingué par le numéro interne 1 (un) constituant une partie du rez-de-chaussée ainsi que tout le premier étage de l'immeuble recensé au Cadastre des immeubles de la commune de Rome, uni à toute la zone annexe à l'immeuble à la Feuille 128, parcelle 374, Sub. 1 et 2, accolés entre eux, Zone cens. 6, Catégorie A/7, Classe 4, Consistance 11,5 pièces;

- appartement reconnaissable par le numéro interne 2 (deux), constituant la partie résiduelle du rez-de-chaussée de l'immeuble, recensé au cadastre des immeubles de la Commune de Rome à la Feuille 128, parcelle 374, Sub 3, Zone cens. 6, Catégorie A/7, Classe 4, Consistance 2,5 pièces,

le tout, entre couvert et découvert pour un total d'environ deux mille cinq cents mètres carrés (2.500 m²).

Titre de propriété

Madame Marie Adelaïde Monceli Sassaroli, prénommée, mariée sous le régime de la séparation de biens a acquis le terrain servant d'assiette à l'immeuble apporté à la société suivant acte reçu par Maître Giovanni Gilardoni, notaire de résidence à Rome en date du 3 février 1981 sous le numéro 8034/2304 de son répertoire, enregistré à Rome - I Bureau Actes Publics le 17 février 1981 au numéro 9176 Série 1A et transcrit auprès du Bureau de l'enregistrement des Registres immobiliers de Rome 1, le 26 février 1981 au numéro 12159 de formalité.

Conditions de l'apport immobilier

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société.

Les immeubles sont apportés dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales.

Il résulte d'une attestation délivrée par Maître Roberto Giacobini, notaire de résidence à Rome, en date du 20 avril 2001, que l'immeuble n'est grevé d'aucune inscription.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

L'apport comprend également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

Pour l'exécution du présent acte, et notamment pour en assurer la publication et la transcription au bureau des hypothèques compétent en Italie, pouvoir est accordé par les actionnaires à Monsieur Andrea Censi, expert-comptable, demeurant à via Bruno Buozzi 5, I-Rome, aux fins de prendre toutes mesures afférentes.

En particulier, pouvoir lui est accordé de procéder si besoin en est, à tout ajout, toutes rectifications ou modifications ayant trait aux désignations et contenances cadastrales, ainsi qu'à toutes déclarations supplémentaires additives, modificatives ou autres concernant le titre de propriété, l'exécution de domicile, le fisc, et d'une manière générale à faire et signer toutes déclarations rendues nécessaires pour l'enregistrement et la transcription du présent acte, le tout avec pouvoir de substitution.

Par ailleurs Monsieur Andrea Censi, prénommé, est nommé représentant de la société pour les rapports fiscaux en Italie.

Les actionnaires donnent par la présente pleine et entière décharge au notaire instrumentant quant aux formalités à accomplir en Italie.

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le prêt apport a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur, en date du 5 juin 2001, dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à 5.160 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de SAXA S.A. à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- quatre-vingt-dix (90) actions par apport en numéraire de neuf mille euros (EUR 9.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 295.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit équivaut à vingt et un millions cent soixante-dix-huit mille quatre cent quarante-sept francs luxembourgeois (LUF 21.178.448,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c.- Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2001, vol. 859, fol. 82, case 12. – Reçu 211.784 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2001.

J.-J. Wagner.

(40044/239/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.

PERGAMON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 64.552.

Les documents de clôture de l'année 1999 enregistrés à Mersch, le 12 juin 2001, vol. 127, fol. 15, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERGAMON, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(39938/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

PETITE SOURIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 290, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 45.689.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2001, vol. 554, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Signature.

(39939/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2001.

VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

—
STATUTES

In the year two thousand, on the thirtieth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear(s):

VERITY WORLDWIDE LTD, company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands and having its registered office in Geneva Place, 2nd Floor, 333 Waterfront Drive, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a «société à responsabilité limitée» which they declared to incorporate.

Name - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The Company's name is VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office,

or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting rights at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on June 1st and closes on May 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31 of May, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on May 31, 2001.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by VERITY WORLDWIDE LTD, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred) is as now at the disposal of the Company VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about sixty thousand Luxembourg Francs.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

a) Mr Eric Weenink, accounting manager, Melkweg 121, 1448 VX Purmerend, The Netherlands

b) Mr Paul Cook, controller accountant, 1200 Carmel Terrace, Los Altos, CA 94024, USA.

c) Mr Todd Yamami, Vice President and Corporate Controller, residing at 894 Ross Drive, Sunnyvale, CA 94089, USA.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

VERITY WORLDWIDE LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Geneva Place, 2nd Floor, 333, Waterfront Drive, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer les caractères unipersonnel de la société.

Art. 2. La dénomination de la société sera VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier juin et se termine le 31 mai.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 mai, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro-rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 mai 2001.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par VERITY WORLDWIDE LTD, prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Eric Weenink, accounting manager, Melkweg 121, 1448 VX Purmerend, Pays-Bas,

b) M. Paul Cook, controller accountant, 1200 Carmel Terrace, Los Altos, CA 94024, USA,

c) Monsieur Todd Yamami, Vice Président et Contrôleur de Sociétés, demeurant au 894 Ross Drive, Sunnyvale, CA 94089, Etats-Unis d'Amérique.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 129S, fol. 84, case 3. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

J. Elvinger.

(40052/210/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2001.